

## Comité de quartier Plateau – 1<sup>er</sup> octobre 2018

Réunion animée par :

- Monsieur le Maire, Michel PERRIMOND
- Monsieur le Député, Robin REDA, Conseiller municipal chargé de la démocratie de proximité
- Madame Virginie FALGUIERES, Adjointe au Maire en charge des travaux, du cadre de vie et de l'environnement
- Madame Bénédicte HURIEZ, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et de la ville durable

Début 20h05 – Fin 22h40

### 1/ Le fonctionnement des comités de quartiers

Robin REDA présente les représentants d'habitants des comités de quartiers. (Patrick AVERLANT, Jean-Yves DESBORDES, Jean François OSTOLOGUE, Catherine DOS SANTOS, et Françoise SOUCHON Pierre JAVALET Président de l'ACVJP) et précise leurs missions. Les représentants d'habitants des comités de quartier se réunissent en réunion plénière (les trois quartiers) ou en petits groupes (leur quartier) pour préparer les comités de quartiers. Leurs travaux préparatoires permettent de lancer des alertes sur certains sujets qu'ils souhaitent voir évoqués en comité de quartier, mais aussi pour travailler à des propositions de fond pour améliorer la vie du quartier.

*Quel lien entre les membres actifs des comités de quartier et les représentants des habitants ?*

M. le Maire indique que les **représentants des comités de quartier** feront l'objet d'une présentation dans un article du magazine de la Ville. Ce sont des correspondants auxquels les élus se réfèrent pour choisir les thématiques abordées en comité de quartier. Les représentants des comités de quartiers sont les relais des habitants et notamment des membres actifs des comités de quartiers.

**Les membres actifs** sont tous les habitants qui ont manifesté leur intérêt pour les travaux des comités de quartiers et qui souhaitent y venir régulièrement. La Ville a pour objectif de les identifier afin de cibler les convocations aux comités par mail ou par voie postale, afin de ne plus convoquer par courrier distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

*Les comités de quartiers, par le dialogue direct, fréquent, permettent d'améliorer l'action des élus municipaux voire parfois de corriger l'action municipale lorsque cela est nécessaire.*

M. le Député indique qu'un ordre du jour n'a pas été établi pour cette reprise des comités de quartier afin que les participants puissent poser librement des questions.

## **2/Le stationnement**

M. le Maire revient sur la réforme du stationnement en cours sur la commune. Certaines évolutions dans la politique du stationnement appellent des éléments correctifs. C'est pourquoi une évaluation sera faite au cours de ce dernier trimestre 2018, afin que les nouvelles règles de stationnement soient parfaitement effectives au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Pour obtenir tous les renseignements sur les nouvelles règles de stationnement : consulter le magazine Juvisy-Grand Paris du mois d'octobre 2018, qui comporte un dossier dédié à cette thématique : <http://juvisy.fr/images/publications/2018/Mag-octobre-2018-WEB.pdf>

S'agissant du quartier plateau : une grande partie des rues du quartier plateau, entre la rue Gabriel Péri et la RN7 est passée en zone bleue. L'objectif de l'extension de la zone bleue est de garantir la bonne rotation des places, en pénalisant ceux qui ne respectent pas la durée de stationnement maximale de 3H. Il n'est plus possible de "changer son disque" toutes les 3H, il est nécessaire de changer le véhicule de place sous peine de verbalisation automatique. Les riverains qui habitent le quartier peuvent néanmoins stationner sans limitation de durée en zone bleue à proximité de leur habitation (exemple: quartier Plateau = toutes les places situées au dessus de la RN7) avec une carte gratuite disponible à l'Espace Marianne. Les verbalisations de la police municipale se concentrent pour le moment sur le stationnement gênant (sur trottoir, sur place PMR etc.) et seront effectifs fin 2018/début 2019 sur le respect de la zone bleue le temps que les riverains puissent demander leurs cartes de stationnement.

### **Questions spécifiques des participants concernant le stationnement sur le Plateau**

#### **1/Rue des Acacias**

*A la demande des riverains qui rappellent que cette rue est en réalité une impasse, les marquages de la zone bleue sont temporairement suspendus.*

M. le Maire indique que le risque de ne pas mettre la rue en zone bleue est le report du stationnement sur cette rue qui resterait en stationnement zone libre. La faisabilité d'un marquage zone bleue partiel sur l'entrée de la rue est à l'étude.

#### **2/Avenue Guyemer**

*Les camionnettes empêchent de se stationner.*

Le Chef de la Police municipale est avisé que des camionnettes ventouses réduisent régulièrement le nombre de places de stationnement disponible et y apportera une attention particulière.

### **3/Le Parking du commissariat (Maréchal Leclerc) en centre-ville**

Le parking Maréchal Leclerc (commissariat) fait l'objet d'un réaménagement pour l'application du stationnement à partir du mois de novembre 2018. L'entrée au carrefour de la rue Piver a été supprimée au profit d'un accès unique surveillé par caméras côté rue d'Estienne d'Orves. La déviation provisoire Allée Jean Moulin des bus RATP est à prendre en compte puisqu'elle pourra de nouveau être empruntée par les voitures une fois la gare routière redéplacée à la gare RER.

Le rétablissement d'une seconde entrée rue Piver est à l'étude. Sous réserve des conditions techniques et financières, elle pourrait être mise en place. Il est rappelé que l'abonnement à

50€ réservé aux Juvisiens sera valable sur la douzaine de parcs de stationnement de la commune, ce qui inclut le Parking Maréchal Leclerc (commissariat).

#### **4/Rue Charles Legendre**

*Il n'y a pas d'arrêté permettant officiellement le stationnement alterné mais en réalité le stationnement ne se fait que d'un seul côté. Il est demandé s'il est possible de prendre des mesures pour ralentir la vitesse des voitures dans cette rue ?*

M. le Maire indique qu'il est possible d'étudier la mise en zone 30 km/h de cette rue ainsi qu'une officialisation des marquages d'un seul côté.

#### **5/Allée du Plateau**

*Compte tenu de l'absence de trottoir, peu de maison avec garages, il y a peu de places de stationnement. Est-ce qu'il est possible de se garer devant le bateau ?*

M. le Maire rappelle que cette pratique est interdite par le Code de la route. Certaines contraintes particulières et occasionnelles, notamment d'ordre médical, peuvent être étudiées.

#### **6/ Rue Fromenteau**

*Concernant le projet de mise en sens unique*

Pour l'heure, M. le Maire indique qu'il n'existe pas d'accord entre les riverains pour la mise à sens unique de la rue. Par ailleurs, une mise en sens unique se traduira par un impact sur la circulation des rues voisines. Ceci doit être pris en compte. Enfin, il est décidé de faire enlever les poubelles à l'entrée côté N7 de la rue Fromenteau qui gênent constamment la visibilité des automobilistes.

#### **7/ Rue Alphonse André**

*Présence de voitures épaves*

Le chef de la police municipale indique que le service est intervenu à plusieurs reprises. La préfecture prévoit l'évacuation prochaine des épaves.

#### **8/ Manque de place de stationnement**

*Est-il possible de sous-louer les parkings de la résidence au bailleur Résidences Yvelines Essonne ?*

M. Le Maire interrogera le bailleur prochainement sur cette question, compte-tenu de la sous fréquentation de ces parking par les locataires.

#### **9/ Requalifier l'emplacement de l'ancien stade de basket**

*Allée du plateau pour en faire un parking ?*

M. le Maire indique que c'est une piste qui peut être étudiée parmi les différentes options qui existent quant à l'avenir de cette zone.

#### **10/ Carte de stationnement**

*Les cartes de stationnement permettant de stationner gratuitement en centre-ville pendant 30 minutes sont-elles toujours valables?*

Non, ces cartes n'existent plus. En revanche, avec le disque de stationnement, il est possible de se stationner en zone bleue en centre-ville 3H gratuitement.

Au sujet d'une future Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur le plateau : la municipalité est très attentive à l'offre de soin sur le territoire. La MSP du quartier centre-ville fonctionne bien et rend attractif ce modèle médical. Après l'aboutissement de cette MSP en centre-ville, l'objectif est d'avoir également une maison de santé sur le quartier Plateau. L'ancienne annexe de La Poste doit effectivement accueillir cette Maison de santé annexe. La Municipalité travaille actuellement avec des praticiens pour faire aboutir ce projet. Dès qu'une équipe complète de praticiens sera formée, l'aménagement des locaux pourra débuter.

Robin Reda rappelle l'importance du maintien d'un hôpital de proximité à Juvisy, notamment pour la prise en charge des urgences (30.000 / an). M. Le Maire se félicite de la mobilisation des élus et des juvisiens à l'automne 2017 pour le maintien d'une structure de soins d'urgences. A la suite de cette mobilisation l'Agence régionale de Santé a accepté d'étudier le maintien d'un hôpital ambulatoire sur la commune, notamment pour la prise en charge des urgences.

### **Dysfonctionnements concernant la distribution du courrier**

Michel PERRIMOND et Robin REDA ont reçu récemment la Direction de La Poste de Juvisy. Celle-ci a indiqué avoir des difficultés de recrutement du fait des nouveaux emplois du temps et conditions de travail des facteurs.

De son côté, M. le Député Robin REDA a saisi les directions départementales et régionales du Groupe La Poste pour avoir des garanties sur un retour prochain à la normale. M. le Maire ajoute qu'un appel sur les réseaux sociaux a été fait pour avoir un retour précis des rues sur lesquelles il y a des dysfonctionnements récurrents dans la distribution du courrier. Il est possible d'adresser un mail à [lemaire@mairie-juvisy.fr](mailto:lemaire@mairie-juvisy.fr) pour ces problèmes. Une cartographie des secteurs à problèmes sera communiquée à la Direction de la Poste.

### **Présentation de la future maison de quartier Sarraut**

Projet de reconstruction de la Maison de Quartier Sarraut pour un équipement plus moderne, plus spacieux et plus économe en énergie. L'objectif est que les utilisateurs s'approprient cet équipement et d'apporter de la vie de quartier sur le Plateau.

Les plans de la Maison de Quartier ont été présentés ainsi que la distribution des différentes pièces servant aux activités. La maison de quartier doit accueillir l'ensemble des activités associatives qui avaient déjà lieu dans l'ancien équipement en d'en développer de nouvelles. En revanche, la Maison de quartier n'est pas une salle des fêtes et ne sera pas mise à disposition des particuliers et ne sera donc pas équipée d'une cuisine.

### **Questions diverses**

#### **1/ Nuisances aériennes**

##### ***Quelles sont les perspectives sur la prochaine campagne de travaux ?***

A la demande des élus, il y a eu une « année blanche » au cours de l'été 2018. La prochaine phase de travaux sur la piste d'Orly restant à rénover devrait être condensée sur la seule année

2019, a priori entre les mois de mars à août 2019. Des informations plus précises seront communiquées dès qu'en la Ville en aura connaissance par le groupe Aéroport de Paris.

## **2/ Ponctualité du bus 486**

*Le matin, certains bus sont en retard, voire ne passent pas. Cela oblige notamment les collégiens à aller à pied jusqu'au collège Buisson. De plus, les bus roulent souvent à vive allure.*

M. le Maire considère qu'il s'agit d'un problème de sécurité très sérieux pour les collégiens. La RATP et IDF Mobilités sont avisés régulièrement des problèmes de régularité des bus, et leurs chauffeurs appelés au strict respect des règles du code de la route. M. le Maire interpellera à nouveau les entités concernées.

## **3/ Répression des rodéos urbains motorisés**

*La nouvelle loi votée à l'initiative du député Robin Reda est évoquée par un habitant qui demande des précisions sur sa mise en œuvre, en pratique.*

Robin Reda indique que ces rodéos urbains motorisés doivent être systématiquement signalés à la police nationale pour une intervention des forces de l'ordre. Ce délit est passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. La récidive est lourdement sanctionnée.

## **4/ Compteurs « Linky »**

Les élus du Conseil Municipal du Juvisy-sur-Orge ont souhaité prendre position pour que les habitants de Juvisy puissent exercer leur liberté de choix dans l'installation, ou non, de ces nouveaux compteurs. Une motion en ce sens a été votée par le Conseil municipal. La société Enedis – qui déploie les compteurs « Linky » – a attaqué cette délibération devant le Tribunal administratif de Versailles, en demandant son annulation.

Ce contentieux n'est pas encore tranché par le tribunal administratif, ce qui ne permet à la Ville de soutenir les habitants qui s'opposeraient à l'installation de ces compteurs connectés.

## **5/ Evolution des besoins dans les infrastructures scolaires**

*Qu'est-il prévu concernant l'augmentation des effectifs scolaires ?*

Compte tenu de l'évolution démographique, la construction d'un collège supplémentaire sur le secteur Juvisy-Viry-Savigny a été annoncée par le Département de l'Essonne, qui a la charge de la construction et de l'entretien des collèges. Sur le Plateau, les écoles permettent d'accueillir tous les élèves jusqu'en 2022. Des extensions des groupes scolaires existants et d'une école supplémentaire sont à l'étude. Les résultats de cette étude seront présentés à l'occasion d'une réunion publique avec les parents d'élèves.

## **6/ Le panneau d'information lumineux**

*Où ? Et quand ?*

M. le Maire indique que le panneau d'information a été commandé et sera installé près du square Chevaux dans les prochains mois, après mise en place du câblage électrique.

## **7/ Les règles élémentaires d'urbanisme**

*Un article peut-il les rappeler ?*

M. le Maire indique que les règles d'urbanisme feront prochainement l'objet d'un rappel dans le magazine municipal Juvisy-Grand Paris.

## **8/ Dépôts sauvages et encombrants**

*Comment peut-on les limiter et endiguer les incivilités ?*

M. le Maire indique que ce phénomène est connu des services municipaux : une patrouille circule dans la ville tous les jours pour retirer ces dépôts. Il indique que la verbalisation est compliquée car il faut prendre les personnes sur le fait. Pour autant, M. le Maire s'engage à mener une action auprès des bailleurs et des syndicats et demande aux habitants de se mobiliser pour soutenir les actions de la Ville.

Madame Falguières précise que ce sont 435 dépôts sauvages (18 tonnes) qui ont été retirés par les services de la Ville et de l'agglomération au mois de septembre.

Madame Falguières rappelle que le numéro de téléphone du service d'enlèvement des encombrants de l'agglomération est indiqué sur le calendrier des collectes des ordures ménagères. Les habitants qui souhaitent faire retirer des encombrants peuvent le contacter : un rendez-vous est fixé ainsi avec un numéro de retrait. Le service passe ensuite le retirer à la date et à l'horaire convenu. Elle précise que les agents de ce service indiqueront aux habitants ce qui ne pourra être retiré qu'ils pourront aller les déposer à la déchèterie d'Athis-Mons ou de Morangis. Madame Falguière ajoute qu'une recyclerie située sur le quai de l'industrie récupère les vieux meubles et objets et les restaure pour les revendre.

Monsieur le Maire propose que soit rappelé cette procédure dans le prochain magazine de la Ville et par ailleurs d'adresser un courrier aux riverains des rues où les dépôts sont les plus nombreux.

#### **9/Avenue des Allouettes**

***Les souffleuses pour le nettoyage sont trop bruyantes et passant trop tôt le matin.***

M. le Maire note cette remarque et indique qu'au renouvellement du marché public, la Ville étudiera la possibilité d'intégrer dans le cahier des charges des machines moins bruyantes et des horaires de passages moins matinaux.

#### **10/Avenue Albert Sarraut**

***Des ralentisseurs vont-ils être installés devant la future Maison de quartier Sarraut et devant l'Intermarché Plateau ?***

M. le Maire indique que cela est prévu : un ralentisseur sera installé après la fin de la construction de la nouvelle Maison de Quartier Albert Sarraut. De la même façon, la faisabilité d'un aménagement sera étudiée devant l'Intermarché.

#### **11/La rue Paul Doumer est limitée à 30 km/h.**

***Pourquoi ne pas faire la même chose avec les rues voisines ?***

La question de la sécurité des piétons et des automobilistes est importante, M. le Maire indique que la discussion est ouverte sur une évolution des vitesses maximales autorisées, dans les rues où des vitesses excessives sont constatées. Par ailleurs, des campagnes de verbalisation des vitesses excessives sont en cours.

#### **12/Circulation douce sur le plateau ?**

***Comment descendre du plateau vers le centre-ville gratuitement ?***

Au vue des nombreuses questions posées sur le stationnement et la circulation et compte tenu des contraintes financières et de l'objectif de stabilité des impôts, de nouvelles pistes cyclables ne sont pas prévues dans les zones pavillonnaires.

#### **13/Animations de Noël :**

M. le Maire annonce qu'un effort particulier sera fait en terme d'animations sur le quartier pendant la période des fêtes de Noël.

